



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ORMES

Procès-verbal de la séance ordinaire du 1 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 1^{er} décembre, à 18 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Danielle MAILLARD, Maire de la Commune.

PRESENTS :

- *Danielle MAILLARD,
- *Laetitia GAUGUIN,
- *Jean-François COURTY,
- *Marilyne MORIN,
- *Samuel CHARA,
- *Coralie CONCHAUDRON,
- *Jean-Philippe CONCHAUDRON,
- *Gérard PERROT.

ABSENTS EXCUSES :

- *Julie CODRON, donne pouvoir à Jean-François COURTY.

Date de la convocation : 25 novembre 2025

Le nombre de conseillers présents étant de 8, ajouté de 1 pouvoir, le quorum est atteint, le conseil municipal peut délibérer valablement puisque la majorité de ses membres en exercice est présente, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Marilyne MORIN se propose et est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire, liste les points de l'ordre du jour et demande de rajouter 2 points supplémentaires :

- Approbation de la version consolidée des statuts de la CCAB
- Subvention au collège de la Croix de l'Orme

Les membres du conseil acceptent ces deux points supplémentaires.

Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2025

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation
2. Devis de busage chemin des Égeoires
3. Devis de peinture des grilles et portails du logement de l'école
4. Adhésion au contrat groupe Relyens par l'intermédiaire du CDG 89.
5. Remboursement des frais engagés pour le SIVOS du 01/01 au 31/08/2025.
6. Redevance d'occupation du domaine public par Orange.

Informations diverses.

Approbation du procès-verbal du 15 septembre 2025 :

Madame le Maire demande à l'ensemble des membres du Conseil s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal du conseil précédent en date du 15 septembre 2025. Aucune observation ni modification ne sont demandées.

- **Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2025.**

1. Registre des décisions prises par le Maire par délégation :

Madame le Maire informe le Conseil sur les décisions qu'elle a prises par délégation du Conseil. Suite à la délibération du 5 juin 2020 n°2020-06-09, elle liste les décisions prises sur des achats réalisés :

Numéro	Date	Objet	Société	Montant TTC
279	05/09/25	Réparation table pique-nique	SERVICAT	100.00 €
300	16/09/25	Remplacement mitigeur sdf	DUBUISSON SARL	1 078.80 €
303	16/09/25	Contrôle assainissement mairie	FEPF- SPANC	209.00 €
309	03/10/25	Divers	Mr BRICOLAGE RELAIS	328.60 €
310	03/10/25	Fleurs	L'HÉRBIER	50.00 €
362	14/11/25	Fournitures	BRUNEAU	481.80 €
363	14/11/25	Achats pour cérémonie	MAZAGRAN	106.78 €
366	14/11/25	Tables pique-nique, bancs	SEMIO	2 870.21 €
373	28/11/25	2 batteries ancien radar	DAFP	120.00 €
375	28/11/25	Animation repas des ainés	AMV	300.00 €
376	28/11/25	Fleurs cérémonie	L'HERBIER	150.00 €
377	28/11/25	Repas des ainés	LE MITIGANA	2 735.00 €
		TOTAL		8 530.19 €

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés les décisions prises par délégation par Madame le Maire pour un montant total de 8 530.19 €.**

2. Devis busage chemin des ÉGEOIRES :

Compte tenu de problèmes récurrents rue des Égeoires dus à l'écrasement de buses, un devis a été demandé à l'entreprise FTP-LOC qui doit intervenir prochainement pour le curage et la traversée de route entre le chemin Creux et la route des Touchards.

Le devis présenté pour la fourniture et pose de tuyaux annelés en remplacement des buses bétons écrasées et la création de 3 avaloirs s'élève à 6 055.50 €

Il est proposé aux conseillers d'autoriser Mme le Maire à signer ce devis.

- **Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, valide le devis de la société SARL FTP-LOC pour un montant de 6 055.50 € et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

3. Devis de peinture des grilles et portail du logement de l'école :

Les grilles, portail et portillon du logement de l'école sont à décaper et remettre en peinture.

Un devis de 3 591.60 € a été présenté par l'entreprise GUYAUX.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser Mme le Maire à signer ce devis.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés le devis de l'entreprise GUYAUX pour un montant de 3 591.60 € et autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

4. Adhésion au contrat groupe RELYENS par l'intermédiaire du CDG 89 à effet au 01/01/2026 :

La commune est assurée par le groupe RELYENS au taux de 1.55% pour les arrêts de travail du personnel. Le contrat prend fin au 31/12/2025.

Le CDG propose une adhésion à ce même groupe avec un taux de cotisations de 1.45% et donc inférieur à celui actuel avec des frais de gestion de 2% de la prime d'assurance.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'adhérer au contrat proposé par la CDG et d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adhésion.

- **Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Mme le Maire à signer l'adhésion au contrat groupe RELYENS et les conventions en résultant.**

5. Remboursement des frais engagés pour le SIVOS du 01/01 au 31/08/2025 :

Mme le maire donne le détail des frais d'eau et d'électricité qui ont été engagés par la commune pour le compte du SIVOS pour l'école et la cantine pour la période du 01/01/2025 au 31/08/2025, période demandé par le SIVOS selon le calendrier scolaire.

Le montant s'élève à 2 518.95 €. Il est proposé au Conseil de valider cet état de frais

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés le montant de la demande de remboursement des frais engagés pour le SIVOS sur la période du 01/01/2025 au 31/08/2025 pour un montant de 2 518.95 €.**

6. Redevance d'occupation du domaine public par orange :

Mme le maire donne le détail du calcul de la redevance due par Orange pour 2025.

Artères aériennes :64.87 x 6.668 km = 432.515 €

Artères souterraines :.... 48.65 x 4.750 km = 231.09 €

Emprise au sol : néant

Total redevance : 663.64 €

Le montant s'élève à 663.64 €. Il est proposé au Conseil de valider cet état.

- **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés le montant de la redevance d'occupation du domaine public par Orange pour un montant de 2 518.95€.**

7. Approbation de la version consolidée des statuts de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne :

L'assemblée délibérante de la CCAB a adopté le 26/09/2025 une mise à jour des statuts et valider :

- La prise de la compétence assainissement au 01/01/025
 - Retiré la prise de la compétence eau initialement prévue au 01/01/2026
 - A ajouter les termes : "et des bâtiments annexes " à " construction, entretien et fonctionnement de la piscine d'Aillant sur Tholon "
 - En mettant à jour l'article 4 des statuts par la délibération D_2025_050 du 26 juin 2025
 - Correction de l'article 7, ajout des mots " de la "
 - Correction de l'article 9, en remplaçant " le receveur de la communauté est le trésorier de Joigny " par " le comptable public : Responsable du Service Gestion Comptable de Joigny."
- Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver les modifications de statuts.

➤ **Le Conseil municipal valide à l'unanimité des membres présents ou représentés la mise à jour de la version consolidée des statuts de la Communauté de Communes de l'Aillantais en Bourgogne.**

6. Subvention au collège de La Croix de l'Orme :

Le collège de La Croix de L'Orme sollicite une subvention pour un séjour à la montagne prévu du 26 au 30 janvier 2026. Trois élèves de 6^{ème} de notre commune participent à ce séjour. Mme le Maire propose d'allouer une subvention de 150 €.

➤ **Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'attribuer une aide financière de 150 € au Collège de la Croix de l'Orme de Montholon.**

Informations diverses :

- Repas des ainés : une animation et un repas au top, de bons retours, un grand merci à Julie,
- Colis des anciens le dimanche 14 décembre à 15 heures,
- Déco de Noël : tarifs sapins plus élevés : commande tardive et donc changement de fournisseur,
- Noël des enfants : Pas de spectacle compte tenu du peu de participation. Cadeaux remis au domicile,
- Activités multisports : gérées par l'Ormoise, prix : subvention ?
- Visite bureau de contrôle installation photovoltaïque prévue le 16/12/2025,
- Assurance par MMA de l'installation photovoltaïque : proposition 800 €/ an,
- Radar route de Raloy : remboursement intégral par l'assurance selon la facture payée,
- Poteau électrique endommagé : expertise en cours, intervention ENEDIS et SDEY,
- Bancs et tables pique-niques livrés, c'est la société Servicat qui en fera la pose, emplacements à déterminer,
- Pêche : encaissé 1 470 € - compte tenu des nouvelles dispositions beaucoup plus contraignantes pour la vente des tickets en régie, voir si gestion avec création d'une association de pêche,
- Logement de la mairie : en cours contrat avec Butagaz et résiliation Antargaz (tarif) ;

- changement de la citerne ; contrôle de l'installation le 14 novembre 2025 ; une vanne à l'extérieur sera changée,
- Nouveau locataire logement de la mairie à compter du 8 novembre 2025 : problème récurrent d'alimentation en eau chaude de la salle de bain, les 3 robinets thermostatiques manquants ont été installés, vérification de la chaudière le 06 novembre 2025, pas d'eau chaude dans la salle de bain, intervention de la société Dubuisson, et installation de 2 prises de courant avec terre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 55.

A Les Ormes, le 1^{er} décembre 2025

La secrétaire de séance,

Marilyne MORIN

Madame le Maire,

Danielle MAILLARD